L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureau au 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 17 AVRIL.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

LI

L'ANCIEN RUISSEAU DE MENILMONTANT.

(Suite.)

Rioban reprit :

—Le docteur Martel était là. Il me fit signe d'emmener la jeune femme. Je lui obéis et je l'accompagnai chez elle.

—Est-ce tout ?

—C'est tout pour ce qui concerne personnellement le comte de Warrens.

—Je vous comprends, mon ami.

—Il me reste une dernière nouvelle à donner au chef de notre association.

—Videns le calice jusqu'à la lie, repartit Passe-Partout avec fermeté. De quoi s'agit-il encore ?

—Au moment de quitter la maison de la rue d'Astorg pour me rendre au poste que vous m'aviez assigné, Hurrah, le chien de notre vieux serviteur, se mit à sauter joyeusement autour de moi en poussant ses plus doux aboiements. Cela fit sortir le vieux sergent de sa loge.

—Eh bien ?

—Un jeune homme le suivait, un étudiant, je crois.

—M. Adolphe Blancas.

—Blancas, oui. Le bonhomme est peu causeur de sa nature.... Il s'approcha de moi pourtant, et me dit : Monsieur le vicomte, vous allez là bas ! Sur ma réponse affirmative, il ajouta : Vous le verrez ? —Oui. —Répétez-lui textuellement mes paroles.—Je le lui promis.—Ma jeune maîtresse, ajouta-t-il, a eu vent de la chose.

—Edmée ! s'écria Passe-Partout, malgré sa résolution de tout entendre sans rien interrompre.

—Elle veut aussi se rendre à Belleville, continua Rioban, parlant toujours au nom du père Pinson. Elle m'ordonne de l'y conduire. Je l'y conduirai. Son frère veut s'y rendre de son côté, je suis sur Dites-lui bien tout cela, à lui. Je compte sur vous. —Cela dit, il me salua et rentra dans sa loge. —Je lui ai promis de tout vous rapporter. J'ai tenu ma promesse. Vous êtes averti, maître. A vous de prendre les précautions nécessaires pour qu'il n'arrive rien aux êtres que vous protégez.

Rioban se tut.

Il aurait pu continuer aussi longtemps encore. Sa voix eût porté dans le vide.

Passe-Partout, immobile, pâle, le regard fixe, semblait ne plus avoir conscience de ce qui se passait autour de lui.

Rioban attendit quelques instants, puis, s'approchant de lui, il lui prit doucement la main.

—Comte, lui dit il, vous souffrez ? Vous m'effrayez.

Le comte de Warrens poussa un long soupir, se frappa la poitrine à deux mains, et, jetant ce cri désespéré :

—Non ! Dieu ne nous abandonnera pas ! Non, tout n'est pas perdu !

Il secoua tout son être d'un effort irrésistible, comme un lien qui chercherait à rejeter loin de sa puissante poitrine les flèches empoisonnées et les balles meurtrières lancées par des ennemis cachés.

Ce fut tout.

Il retrouva sa force et son impassibilité.

—C'est fini, mon ami, ajouta-t-il en s'adressant au jeune homme stupéfié devant cette redoutable émotion. Vous m'avez annoncé de tristes, de terribles nouvelles. Merci à vous. Sans vos avis, d'immenses désastres auraient fondu sur nous. Merci encore. Oubliez tout ce que vous avez vu, et que nul de nos compagnons ne se doute de cet instant de faiblesse et de désespoir.

Rioban allait protester de son dévouement et de sa discrétion.

Passe-Partout l'interrompit :

—Je suis sûr de vous. Pas de serment ! Pas de parole inutile. Il est temps d'agir.

Alors, faisant quelques pas en arrière, il arriva à l'entrée du boyau où se tenaient ses autres compagnons.

Là il jeta de toutes ses forces, le cri de ralliement convenu avec la Cigale.

Un cri pareil lui répondi.

L'écho le lui apporta, vingt fois répété.

Peu après, un bruit de pas se fit entendre.

Passe-Partout détacha la torche du mur et l'éleva au-dessus de sa tête.

Le reste de sa troupe l'eût bientôt retrouvé et rejoint.

Dès qu'il vit réunis autour de lui, attentifs et silencieux, San Lucar, sir Mortimer, Martial Renaud, la Cigale, Mouchette et le vicomte de Rioban, il leur dit :

—Messieurs, c'est l'heure de la lutte. Etes-vous prêts ?

—Oui, répondit pour tous le colonel Renaud.

—Il faudra livrer bataille.

—Cela nous fera passer le temps, repartit sir Mortimer.

—Et ça vaut mieux que de jouer au bouchon, ajouta le gamin de Paris.

—Je sais, continua le chef des aventuriers, que combattre n'a rien qui vous effraie, mes amis. Mais ce n'est pas combattre en risquant la victoire ou la mort qu'il faut, c'est vaincre à coup sûr que je veux.

—Pas dégoûté ! ricana Mouchette en faisant claquer sa langue contre son palais.

—Commandez, capitaine, et on sera vain.... vain.... queur, s'écria la Cigale dans un transport d'enthousiasme qui lui permit de ne bégayer qu'au dernier mot de sa phrase.

—Voici pourquoi je vous parle de la sorte, ajouta Passe-Partout. La où je suppose ne rencontrer qu'une quinzaine ou une vingtaine d'adversaires, nous en rencontrerons le double, le triple, sans aucun doute.

—Il y aura du tabac, grommela le gamin en se frottant la cheville droite, geste qui lui donnait une pose à la Callot, mais qui dénotait chez lui une grave préoccupation.

—Que faire ? quelles sont vos intentions ? demanda Martial Renaud.

—Marcher en avant, répondit son frère.

—Marchons !

—Mais en égalisant approximativement les chances.

—De quelle manière ?

Passe-Partout tira sa montre, et regardant l'heure,

—Il est bientôt une heure du matin.

—Pristi ! M. Piquoiseux qui a cassé son grand ressort ! fit Mouchette en portant la montre du défunt à son oreille. Pas de chance !

—A trois heures au plus tard, reprit le chef des Invisibles, il faut que nous soyons là bas.

—On y sera, grommela le géant.

—Les nuits sont longues encore ; nous aurons tout le temps nécessaire pour remplir notre tâche. Seulement......

—Voilà l'absinthe ! pensa Mouchette.

—Seulement un de vous, messieurs, va nous quitter.

—Hein ? gronda la Cigale.

—Retourner sur ses pas, continua Passe-Partout, sortir du puits et se rendre à notre lieu ordinaire de rendez-vous.

—Je ne le connais pas. Ce ne sera pas moi le commissionnaire, se dit à dire le gamin.

—La, celui de vous, messieurs, qui se chargera de cette mission prendra toutes les mesures commandées par la prudence et fera en sorte de se trouver dix minutes avant trois heures dans le lieu que vous savez, avec le plus grand nombre possible de nos amis.

—Bon ! à qui le gros lot ? demanda Mouchette.

—Pschitt ! fit le géant.

—Maître, qui chargez-vous de ce soin ? questionna sir Mortimer.

—Pas vous, Mortimer.

—Oh ! tant mieux, fit l'Ecossais avec un sentiment visible de satisfaction. Toute responsabilité épouvante ma paresse. Je suis un bras et non une tête, vous le savez, mon cher Passe-Partout.

—Je le sais, dit le chef des Invisibles. Martial, c'est toi que je choisis.

—Là ou ici, ma vie, mon bras et ma tête appartiennent à mes frères. Parle, j'obéirai, s'écria le colonel.

—En sa qualité de soldat, ajouta Passe-Partout en se tournant vers ses autres affidés, qui tous s'estimaient heureux de demeurer auprès de lui, Martial a l'habitude des embuscades, des surprises et des coups de main. Je compte sur son exactitude.

—A trois heures moins dix, je vous retrouverai là-bas.... ou je serai mort.

—Au revoir et bonne chance !

—Bonne chance à vous aussi, compagnons !

Et le colonel Martial Renaud prit sa course du côté du puits, dont l'ascension ne devait pas lui être aussi difficile, aussi pénible qu'au petit Mouchette, grâce au rétablissement de la double chaîne.

—Pstitt, insuffla le colosse dans l'oreille du gamin, il va pleuvoir des calottes de chair, de bois et de plomb ; si tu accompagnais le colonel ?

—Voyez vous ça ! répondit le fils de la Pacline. Nonoucle veut tout garder pour lui. Si c'étaient des calottes en velours, on les laisserait peut-être tomber à monsieur ; mais des autres m'en faut ma part, ou j'éteins le gaz une seconde fois.

—Tu ne t'appelles pas Mouchette pour rien, répliqua la Cigale, enchanté du premier jeu de mots qui sortait de ses lèvres, ces lèvres auraient pris cette couleur de rose, mais, par le fait, elles tiraient sur la terre de Sienne ou sur le tabac d'Espagne.

Cependant on alla en avant, d'après l'ordre de Passe-Partout.

Mouchette trottinait en tête de la troupe, une lanterne sourde à la main.

La Cigale lui emboîtait le pas.

Le colosse tenait une torche élevée au-dessus de sa tête.

De la sorte, tout le cours du ruisseau desséché se trouvait éclairé par l'enfant, et le sommet de la voûte par le géant.

Puis, un à un, en file indienne, comme disent les Peaux Rouges des grands déserts américains, marchaient les Invisibles à la suite du comte de Warrens.

Sir Mortimer fermait la marche.

Tout en fumant un régalia authentique avec un flegme digne des brouillards de la Tamise, sir Mortimer regardait autour de lui avec une certaine curiosité.

Sir Harry Mortimer Mac Erlane était, nous l'avons déjà constaté, un Ecossais pur sang, un véritable highlander, grand tueur de claymore, ce qui en faisait un terrible champion à la lutte, à l'espadon, à l'épée, voire même à la lance.

Dernier héritier des chefs du célèbre clan dont il portait le nom glorieux, il disposait de troupes et de troupeaux, d'argent et d'hommes, qu'il mettait à la disposition du chef des Invisibles pour lequel il professait une amitié à toute épreuve, un culte tenant du fétichisme.

Passe-Partout le considérait comme un de ses plus fidèles.

Après la Cigale et Martial Renaud, sir Mortimer arrivait en droite ligne dans le cœur de son chef.

Or, Mortimer fermant la marche, Passe-Partout n'avait pas besoin de s'occuper de son arrière-garde.

Cette marche avait réellement quelque chose de grandiose et de fantastique.

Il fallait, comme dit le poète latin, que ces hommes eussent un triple airain autour du cœur pour s'aventurer ainsi, sans hésitation, sans tressaillement, sans un mot d'appréhension, dans ce souterrain infect, percé à plus de trente pieds au-dessous du niveau du sol.

S'avançant à travers des obstacles toujours nouveaux, ils bravaient la mort à chaque pas.

Et quelle mort !

Non pas cette mort glorieuse, publique et triomphante du soldat qui tombe à ciel ouvert, aux yeux de tous ses compagnons d'armes, au grand soleil, mais une chute obscure, une fin inutile et sourde une agonie désespérée, une tombe humide et fangeuse.

Pas d'inscription qui rappelle votre mémoire aux yeux des étrangers et des indifférents !

Pas même une humble croix sur laquelle une main amie vienne déposer une couronne d'immortelles !

Rien !

Le néant !

L'oubli !

Les ténèbres éternelles !

O conscience du devoir bien rempli, de l'honneur satisfait, de l'humanité victorieuse, voilà ce que tu donnais à ces âmes, tranquillement héroïques, la force, la puissance, le courage de braver.

Ils marchaient !

Parfois, l'eau noire du ruisseau antique leur montait jusqu'à la ceinture.

Ils marchaient !

Des gouffres insondables s'ouvraient sous leurs pieds mal assurés.

Ils marchaient ! ils marchaient !

Tantôt, obligés de ramper comme des serpents, ils se traînaient dans la boue séculaire qui donnait asile à des reptiles sans nom.

Tantôt, se cramponnant aux parois de la muraille, au sommet abaissé de la voûte, ils se sentaient le visage souffleté par des essaims de chauves souris volant lourdement au-dessus de leur tête, avec des cris lugubres et saccadés.

Ils marchaient !......

Cela dura près de deux heures.

Deux longues, deux éternelles heures !

Et depuis le colosse jusqu'au nain, depuis le chef des Invisibles jusqu'au dernier de ses affidés, pas un ne poussa un soupir, ne proféra une plainte, ne laissa échapper même un geste de dégoût.

Cependant, sauf la Cigale et Mouchette, ces hommes appartenaient aux heureux de ce monde !

Riches, nobles, ils étaient grands parmi les grands de la terre !

D'où leur venait cette abnégation complète de leur personnalité ?

D'où ce renoncement à toutes les choses enviées et enviables ?

De l'idée consciente qu'ils faisaient le bien, qu'ils remplissaient un devoir sacré.

De temps à autre, Passe-Partout consultait le plan que le colonel Renaud avait remis au comte de Warrens en son hôtel du quais Malaquais.

La troupe se dirigeait d'après ses indications.

Enfin le mot : Halte ! se fit entendre.

Chacun demeura immobile.

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'ABEILLE,
Vendredi matin, 17 avril 1868.

Le temps a été couvert toute la journée hier, le vent qui soufflait du Nord-Est rendait la température un peu trop froide pour la saison. Les affaires continuent à être tristes, malgré cela, les quais, du Second District sont encombrés de bateaux, attendant du fret qui n'arrive pas en assez grande quantité pour le nombre qui s'y trouve.

ARRIVAGES. — Le Richmond, de St-Louis avec 2,000 tonneaux de fret, le plus fort chargement qu'il a encore porté, consistant en partie de 17,000 sacs de mais et 152 boucauts de tabac. Le B. L. Hodge, de Shreveport, avec 307 balles coton et 29 têtes de bestiaux. Le Ezra Porter, de Jefferson, le St-Nicholas, de Campte, le Nina Simms, d'Iberville, et le Brown, de la côte, tous légèrement chargés.

Départs : Sont partis, le Continental, pour St-Louis ; Lizzie Tate, pour Minden ; Cleona pour Bayou Macon et le Dora, pour Louisville, tous assez bien chargés.

Le Mohawk—attendu hier au soir, a à sa remorque 4 barges contenant 36,858 boisseaux de maïs en grenier, 5,842 barils de farine, 769 barils de porc, 12,832 sacs d'avoine et 7,745 sacs de maïs.

Vicksburg, 15 avril—Montant, le Dexter, à 8 heures A. M. Descendu : Groesbeck, à 8 h. P. M. La rivière monte.

Louisville, 15 avril—La rivière monte rapidement avec 11 pieds 9 pouces d'eau dans le canal. Temps chaud.

Le paquebot semi-hebdomadaire Nina Simmes, capitaine W. R. Greathouse, commis Jos. Dalferès, partira ce matin, à 10 heures précises, pour Lafourche et tous les ports intermédiaires. Ce bateau a une cabine des plus confortables; la table ne laisse rien à désirer, et les officiers du bord sont aimables et prévenants, que peut-on désirer de mieux ?

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE ST.-CHARLES, No 19,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal,

D. M. STELLA, Propriétaire.

5 fév—1an

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825,]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouc'ses à fourneaux, des Grils ; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

14 sept—6 m LEEDS & Co.

J. Hernandez,

COURTIER,

11............rue Carondelet............11

Achète constamment des billets de l'Etat et de la ville, des mandats, etc. 2 fév—3m

R. C. BARROW,

AGENCE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

—ET—

Agence Générale. Bureau,

15...........Rue Carondelet...........15

SE charge de l'achat, de la vente et du louage de propriétés de la ville et de la campagne. Il se charge en outre du recouvrement de loyers, &c. 23 janv—3m

Le Dr. F. H. Knapp,

Chirurgien dentiste,

A transporté son atelier au No 127 de la rue Carondelet, où il exercera toutes les branches de sa profession d'après les derniers perfectionnements. Le succès de ses opérations depuis vingt-sept ans est assez connu à la Nlle-Orléans pour qu'il ne soit pas besoin d'en parler. Il extrait les dents positivement sans douleur et sans la moindre danger. 12nov—6m

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, même maison après la rue du Canal, près de Lepra.

Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

24 mars—PP le M

Dr. C. BLANCKE

416 & 418...Rue St-Charles...416 & 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire.

ALUMINIUM ! ALUMINIUM !

La découverte la plus récente du siècle,

GRAND SUCCÈS !

LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal, de la manière la plus artistique. Les ratteliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que les ratteliers montés sur or et sur argent ; ils sont bien plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides.

26 mars—1an

AGENCE GENERALE

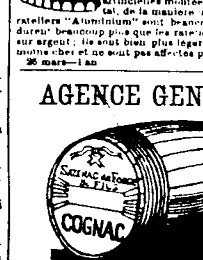

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils, De Alphonse Cabazac, Champagne Chs Heidsick, Porte de E. Cazet.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIÉ & Co.

2fév—1an 37, Vieille Levée.

INSTITUTIONS

INSTITUT IRVINGTON,

A IRVINGTON (New-York.)

CETTE pension (française et anglaise) de jeunes garçons, ex-élie d'abord à Baltimore, (Md.) vient d'être transportée à IRVINGTON, New-York.

Cette ville située sur la Rivière Hudson, à vingt-trois milles de la ville de New-York, est l'ancienne résidence de Washington Irving, est célèbre pour sa salubrité et sa beauté.

Le cours d'études embrasse toutes les branches anglaises ordinaires, les langues classiques et les langues modernes enseignées pratiquement. Le français est la langue de l'école. Pour les circulaires, s'adresser à

A. BOURSAUD, principal.

Référence : Elliot & McKeever, rue de la Commune, No 180. 2mars—2m,3fpe

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21aout—1an

COLLEGE

DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LE cours de cette institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent : le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français. Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs certifiés exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent une attention toute particulière.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français. —Prix : $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 16 oct—MVD

Moulin à riz---Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui, depuis trente ans, construit et dirige des machines à riz, nous sommes à faire des machines à riz pour le marché et à fournir les dessins, &c., nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO.

4dec—6m Au coin des rues Delord et Foucher.

BOIS DE CONSTRUCTION.

GEORGE MERZ.

Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 16juil—1an

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.

ALEX. McCONNELL,

1nin—1an Carondelet No 184.

Bois, Charbon, Sable, &c.

J. C. KATHMAN,

(Fabrique de Toits des Tropiques),

Marchand de Charbon, Charbon de Bois, Coke, sable blanc et Bois de Chauffage,

RUE BIENVILLE, No 224,

Coin Marais, Nlle-Orléans.

LES ordres laissés à l'endroit indiqué plus haut et dans la Boîte 53 du Mechanics' Exchange, seront remplis sans délai. 21 mars—3m

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres

A. BROUSSEAU & CO.,

Importateurs, offrent à bas Prix :

TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce ; toiles cirées, à meubles, et émaillées.

NATTES—Nouvelles couleurs nattes de Chine ; 100 pièces de coco.

STORES—Couvertures de tables et de pianos.

DESSUS DE TABLE—Druggat, toile et feutre.

RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, &c.

COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, à raies, &c.

CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 29 sept

SPECTACLES.

THEATRE DE L'OPERA.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI.......... } Directeurs.

Samedi, 18 avril 1868,

Première représentation en cette ville (en français,)

L'AFRICAINE,

Grand opéra en 5 actes, de Meyerbee,

Décors et costumes nouveaux.

Dimanche 19, bénéfice de Mmes RAMADIE et CAYE.

LES NOCES VENITIENNES,

Grand drame à spectacle en 5 actes, par Victor Séjour.

On commencera à 7 1/2 heures.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

RUE ST. CHARLES.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.

TOUS LES SOIRS, et pendant la semaine.

Première représentation de THE GRAND DUCHESS OF ALASKA, or THE BLACK FOWN OF AMERICA, pièce locale comique de Dasher. Toute la troupe y figure.

Début de MON.S NOVISSIMO, danseur italien, et des ZANFRETTAS. 12avril

Cercle Tivoli.

POUR QUELQUES JOURS SEULEMENT.

Nouveau Cirque, et

Ménagerie Colossale,

De C. T. AMES.

Représentation à partir de samedi, 18 avril, à midi.

Le Cirque et la Ménagerie les plus complets.

Trente-deux artistes distingués.

Quatre cages de lions et de tigres.

Et une multitude d'animaux sauvages des différents pays, importés récemment.—(Eléphants chevaux, ponies, mulets et singes savants.)

Un cortége immense de tout ce que renferme ce colossal établissement parcourra les principales rues de la ville, le jour de l'ouverture et les citoyens verront, entre autres curiosités

Des lions et des tigres hors de leurs cages,

Portés en triomphe sur un char, dans le cortége des messieurs et des dames, au milieu d'une caravane qui rappellera les scènes orientales dans toute leur magnificence.

VENEZ VOIR LA GRANDE EXPOSITION PUBLIQUE.

Les portes s'ouvriront à midi, et, le soir, à sept heures

Prix d'entrée, 75 cents.

Pour les enfants 50 cents. 15avril

REOUVERTURE DU

Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.

(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES..............Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus ; on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pole, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, où sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment ; Mlle ANNA E LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts. 14 nov

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ETABLISSEMENT d'une ligne de steamers, de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, ne m'étant pas possible en ce moment, j'ai conclu, avec la "New York and Brazil Line," un contrat par lequel cette Compagnie s'engage de transporter les personnes du Sud aux prix réduits suivants : Première classe $157 50 en or ; Seconde place ou entrepont, $78 50 en or.

Le prix réduit étant de $125 et $112 50 en or, on voit combien est grande la concession qui nous est faite.

J'ai conclu, en outre, un marché avec le "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $10 en monnaie courante. En vertu du même règlement, on peut aller de Charleston à New York, par le "Garrison & Allen Line," pour $15 en monnaie courante.

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'ils sont de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.

J'ai du faire cet arrangement parce que je n'ai pas pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe que je pouvais consciencieusement recommander, et parce que je sais que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et réguliers.

Les tribulations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports du Sud doivent nous porter à bien choisir les moyens de transport. Notre peuple a subi plus de désastres maritimes qu'aucun autre égal d'expéditions.

D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis la noble Compagnie de M. Moilan fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.

La troisième lieu, la seconde expédition Hastings eut des difficultés à St Thomas ; le paquebot régulier la recueillit.

Enfin, la "Catherine Whitney" resta quarante sept jours en mer ; il y eut à bord des souffrances des abus qui amenèrent un procès et bien des récriminations entre les passagers et les propriétaires.

Nos deux expéditions,—celle du "Talisman" et celle du "Marmion"—sont les seules qui soient arrivées sans encombre. Elles comprenaient une compagnie qui a été cause de tous ces désastres, je leur répondrais que c'est parce que les chefs ne savaient pas choisir les navires et étaient les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dans le but de forcer le blocus. Faits en une tout pour durer, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, des spéculateurs ont été de se débarrasser de ces carcasses flottantes en les envoyant vendre sur les côtes du Brésil.

Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud ; ils ont été retardés avariés ou perdus. La ligne régulière n'a eu à déplorer aucun accident. Il n'a jamais eu à demander davantage. Si les habitants du Sud continuent à se risquer sur des transports qui ne valent pas grand'chose, la responsabilité pèse sur eux.

M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) mon agent à la Nouvelle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux émigrants et les expédiera pour New York. Afin d'économiser, les passagers devront faire en sorte de partir d'ici à temps pour arriver à New-York le 20 de chaque mois et prendre le paquebot régulier du 22 pour Rio Janeiro. Ceux qui, après avoir examiné les terres, voudront s'établir sur un des terrains connus sous le nom de "Lizard land" obtiendront des certificats qui leur permettront d'avoir du gouvernement brésilien cent soixante mille réis (environ $87) pour chaque adulte—somme dont ils pourront avoir besoin pendant quatre ans, sans intérêt.

Les personnes qui désireraient avoir plus de renseignements sont priées de s'adresser à moi, à la Nouvelle-Orléans, pendant vingt jours au bureau de M. Alfred Moulton, No 41 de la rue Carondelet.

8avril—1m BALLARD C. DUNN.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit :

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6 h A. M.	char à cheval,	5½ A. M.	char à vapeur.
6½ "	" à vapeur,	7 "	"
7½ "	"	8½ "	"
9 "	"	9½ "	"
10½ "	"	11½ "	"
Midi	"	1 P. M.	"
2 P. M.	"	2½ "	"
3 "	"	3½ "	"
4 "	"	4½ "	"
5 "	"	5½ "	"
6 "	"	6½ "	"
7 "	"	7½ "	"
8 "	"	9 "	char à cheval.

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval partant de la ville tous les dimanches matin, à 4 heures.

Un convoi extra partira de la ville tous les dimanches à 1 heure P. M.

A partir du 5 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi heures, de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir.

Prix—Aller et retour, le même jour 25 cents.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Pour la station de Gentilly, 15 cents.

GEO PANDELY,

31mars Surintendant Général.

GRAND CHEMIN DE FER

DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,

1erdec Surintendant.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nlle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 4.

JAMES YONGE, Agent pour le fret. T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

14janv—3ms

Avis.

GRANDE DEMANDE D'ACHATS DE PROPRIÉTÉS dans le parté de la ville et autres Districts. Avant : Fonds à placer sur hypothèque, à des taux raisonnables, à l'office de J. SAUVAGE, Courtier, No 111, Passage de la Bourse, entre St Louis et Conti. 24 mars—2m

Succession de Jean Mon.—No 29,574.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,

16 avril—16 20 25 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Manuel Parga.—No 30,061.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

16 avril—16 20 25 P. R. O'RORKE, Greffier.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2e pont arrière de la Nlle-Orléans à St-Nazaire $220 encore

Passage dans une cabine 2d pont avant...... 180

Passage d'entrepont.......................... 100

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés ar le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement ; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite si l'on ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez

VICTOR FERRILLIAT, agent,

10janv—1an(e 2) 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE

TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

EUROPE,	capt.	Lemarié....	Samedi 4 avril.
ST-LAURENT,	"	Bocandé....	Samedi 18 avril.
VILLE-DE-PARIS,	"	Surmont....	Samedi 2 mai.
PEREIRE,	"	Duchene....	Samedi 16 mai

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),

payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS :

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88

Troisième cabine $55, et en comprenant le billet de chemin de fer, $57.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

8nov 1(2) V. FERRILLIAT, 127, rue Commune.

Steamers pour Southampton, le Havre, Hambourg et Brême.

Le steamer de 1re classe

SAIDA, capt. French.

Partira du pied de la rue Jackson, le 19 avril ou vers cette époque, pour Southampton. Il prendra des passagers pour Southampton, le Havre, Hambourg et Brême, aux prix suivants :

1re chambre, pour Southampton, $125 ; entrepont, $45 ; 1re chambre, pour le Havre, $130 ; entrepont, $45 ; 1re chambre, pour Hambourg et Brême, $150 ; entrepont, $50. On paie en or.

Pour fret, s'adresser à SILKENSTADT & CO, 39, Carondelet.

Pour passager, s'adresser à MAURY & CO,

7avril—au16 181, Commune

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool,	$110.	Aller et retour.	$175.
New York à Londres.	$115	Aller et retour,	$185.
New York à Paris,	$125	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER,

9 mars—1an Rue Gravier, No 169.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe.

GEN'L GRANT,	Capt. J. R. Hildreth,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. W. A. Pendleton
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans tous les SAMEDIS.

Le Steamer

UNITED STATES,

Commandant Geo. L. Norton,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 18 avril, à 5 heures du soir.

Ces steamers ont d'excellents emménagements,

Chambres................ $60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à

WOOD, LOW & LUDWIGSEN,

Rue de la Commune, No 190.

Le steamer CRESCENT CITY suivra et partira SAMEDI, 25 avril 26fév—

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants :

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer

CORTES,

Capt. Whitman,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 18 avril, à 5 heures P. M.,

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

POUR MANDEVILLE ET MADISONVILLE—Tous les jours.

Le bateau à vapeur LAURA fin marcheur et à basse pression, partira, tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain (au Lac) comme suit : à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin ; le samedi, à l'arrivée du convoi de 5 heures de l'après midi. Il commencera le 19 avril, ses excursions du dimanche—partant de l'extrémité du chemin de fer à l'arrivée du convoi de 8 heures et demie et revenant dans la soirée du même jour.

LOUIS FRIGERIO, Jr,

15 avril Rue de Chartres, No 28.

AVIS.

Le navire français de première classe et fin marcheur JEANNE, capitaine Toriol, partira pour le Havre, le 20 avril courant.

Pour passage à la chambre et à l'entrepont, ce navire ayant de magnifiques emménagements, s'adresser au capitaine, à bord, ou à

C. CAVAROC,

9 avril—8 No 5 Passage de la Bourse.

Excursion du dimanche, pour Mandeville et Madisonville.

DIMANCHE, 19 avril, et tous les dimanches suivants (pendant l'été) le bateau fin voilier LAURA, fin marcheur et à basse pression, partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin, et reviendra à l'extrémité du chemin de fer le même jour, à temps pour le convoi de 6 heures et demie du soir. Prix du passage $1 00.

17avril

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.

Partant de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Jos Dalferes, partira comme il est dit, et sera de retour tous les mercredis et dimanches, dans la journée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,

10 avril— 84 Vieille Levée.

Compagnie de bateaux quotidiens de la Nlle-Orléans à Mandeville—Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville—Le bateau à vapeur CAMELIA, à basse pression, capitaine W. L. Cozzens, ayant d'excellents emménagements pour les passagers et le fret, a été acheté pour ce service. Les traversées régulières commenceront à partir du 25 avril et auront lieu en été et en hiver. On prendra des arrangements pour transporter les passagers et le fret de la Nlle-Orléans à Covington et de Covington à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à

COHEN M. SORIA, agent,

8avril— Rue de l'Union, Nos 18 et 20

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos F. Aucoin commis P. A. Chartet part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et JEUDIS pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3avril—1m

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES à 10 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir (commençant au 8 avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine V. B. Baranco, partira comme il est dit ; et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JAMES LEAKE,

3 avril—1m 10, Nouvelle-Levée.

BATEAU REGULIER DU MERCREDI SOIR.

Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Gus. E. Loualler, commis M. Kenssen, partira de la Nlle-Orléans, tous les mercredis, à cinq heures du soir et, de Washington, tous les dimanches matin à 10 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ; à Block Bros, 181 de la rue de la Commune, N. O. ; à O. Hinckley & Son, à Washington, Lne. 14 avril—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capt. Max Blanchard, commis, T. Desvaut, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune entente. 11 avril—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 78, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867	$321,500 00
Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &c., payées dans la même période	217 740 78
Actif le 31 décembre 1867	278,724 02

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux ouverts de prime, contre les risques des mers, des rivières, coutre les pertes et les avaries causées par les incendies.

ALFRED MOULTON, Président,
Wm M. PERKINS, Vice-Président,
A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen,	J. H. Ludwigsen,	E. K. Converse,
A. Moulton,	Wm Chambers,	A. H. May,
B. F. Ethell,	John F. Moore,	Robert Hare,
Wm M. Perkins,	J. E. Isenhour,	John C. Rogers.

12 fév—11 m t. l. 2 jours.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans — Je certifie par les présentes, que le 17 mars 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants savoir : No 19 755—Mme Caroline Burgess, contre Louis A. Burgess, son mari.—Dans cette affaire, soumise à la Cour, par les deux parties, pour adjudication sur les preuves et les plaidoiries,—la Cour étant d'opinion que la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse,

Il est adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Caroline Maes et contre le défendeur, Dr Louis A. Burgess, décrétant une séparation de biens entre les dites parties ; que la demanderesse soit individuellement maîtresse de l'habitation située dans la paroisse Ouest Feliciana, avec toutes ses dépendances, instruments aratoires, etc., mentionnés et décrits dans sa pétition ; qu'elle ait jugement contre son dit mari pour la somme de dix-neuf cent soixante-piastres, avec intérêt légal à partir de la demande judiciaire et les frais du procès ; avec hypothèque (accordée par la loi aux femmes mariées) à partir du 20 janvier A D. 1866.

Jugement rendu le 17 mars 1868.

Jugement signé le 21 mars 1868

[Signé] CHAS LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 21 mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats Unis.

A. D. BERNOUDY,

2 avril 2 15 30 Député-Greffier

JACOB OTT Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 36, Carole Tivoli, en face de l'Orléans, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

18 nov—1an

VENTES JUDICIAIRES.

Edward Watts vs James Reed.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,561 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI deux de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Adèle, de la Levée ou Tchoupitoulas et Rousseau, désignés par les numéros Huit et Neuf, d'après un plan dressé par B. Buisson, arpenteur, le 10 mars 1852 et déposé en l'étude de J. R. Borgstede, au greffe recorder de paroisse pour la paroisse de Jefferson.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent comme suit, savoir : chacun trente-sept pieds onze pouces de face à la rue Joséphine sur cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant, sur chaque terrain, en une maison basse double, en bois et portant les Nos 21, 23, 25 et 27 sur la rue Joséphine.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

1er avril—9 17.25 ; mai 2

La dame Sidonie McLean, tutrice naturelle, etc, vs Jérome Bradley & Co.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,881—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi, vingt-deux avril 1868 à 10 heures A. M., à mon Entrepôt No 23, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un panier d'argenterie, etc, quatre boîtes et une malle de linge de ménage et un matelas de crin

Les objets ci-dessus énumérés ont été donnés en nantissement (pledged) par Jérome Bradley, le 16 mai 1867, pour garantir le paiement d'un billet daté du 9 d'avril 1867 de la somme de quatre cent quatre-vingt-douze piastres et quarante-six cents (492 46 cts.)

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

11 avril—11,14,17,20,22

MARIE GEORGINA ZAMORA vs MANUEL ZAMORA, curateur de l'interdit JOSEPH IGNACIO ZAMORA.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 32 019—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, seize de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Une certaine propriété située en cette ville, rue Conti, désignée par le No Cent soixante-et-un, entre les rues Dauphine et Bourgogne, dans l'ancienne Municipalité No Un (aujourd'hui le Deuxième District) de cette ville, mesurant trente pieds de face à la dite rue Conti, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans

14 avril—14 23 —1 9 16 mai

Etat de la Louisiane—Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que ce vingt-cinquième jour de mars de l'année mil huit cent soixante-huit— Pardevant moi Manuel T. Ducros, notaire public, dans et pour la ville de la Nlle-Orléans, Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, susdits, dûment commissionné et assermenté—se sont présentées les parties soussignées, lesquelles ont déclaré que profitant des lois de l'Etat de la Louisiane relativement à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles sont convenues et, par les présentes, s'associent et s'engagent ceux qu'elles représentent à former une corporation dans les buts, sous les stipulations et règles qui suivent :

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de la dite corporation sont :

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

Le domicile en est, par les présentes, établi dans la ville de la Nlle-Orléans. La corporation commencera les opérations dès que les souscriptions s'élèveront à cent mille piastres. Elle existera pendant vingt-cinq ans à partir de la présente date ou aussi longtemps que le lui permettra une loi spéciale de la Législature. Elle aura le droit de faire des contrats et de poursuivre en justice ; elle pourra être poursuivie en justice ; elle pourra posséder, recevoir, acheter et aliéner de biens—meubles et immeubles, de faire et employer un sceau en commun ayant pour devise un Pélican nourrissant ses petits ; de nommer les directeurs et les officiers qu'elle jugera convenable ou que ses intérêts exigeront ; d'établir des règlements pour la direction de ses affaires en qualité de corporation.

ARTICLE DEUXIEME.

Le but de la Compagnie est de faire toute espèce de contrats pour assurer la vie, d'exécuter et émettre toute espèce de police tout ce qui se rattache à ce genre d'assurance. La dite Compagnie peut se faire réassurer contre toutes pertes ou risques et réassurer à son profit, de temps en temps, des polices quelconques ou autres obligations émises ou qui peuvent être émises par la dite corporation. Toutes les assurances, avis, ou autres procédures légales dans lesquelles la Compagnie pourrait être intéressée devront être remises au Président de la dite Compagnie, et en son absence, au Vice Président ou en son absence à tous les Directeurs dont la majorité sera suffisante.

ARTICLE TROISIEME.

Le capital de la dite Compagnie devra être de cinq cent mille piastres ($500 000) divisé en cinq mille actions de cent piastres ($100) qui devront être payées à l'époque et de la manière suivantes :

Les souscripteurs de la dite Compagnie devront verser entre les mains du Président, dès l'organisation la somme de dix piastres sur chaque action. Les autres quatre-vingt-dix piastres devront être payées, sur demande, au bureau de la Compagnie après quinze jours d'avis. La dite demande ne pourra être faite qu'autant que la Direction aura préalablement donné son consentement ; et le capital de cinq cent mille piastres pourra, par un vote des deux tiers des actionnaires, être augmenté, mais ne devra pas excéder cinq millions de piastres.

ARTICLE QUATRIEME.

Tous les pouvoirs de corporation de la Compagnie devront être exercés par un Bureau de quinze Directeurs dont cinq formeront un quorum.

Les actionnaires dont les noms suivent sont, par les présentes, constitués le premier Bureau de Directeurs et revêtus de tous les droits et pouvoirs qui sont ici spécifiés.

John Pemberton,	W. S. Pike,	Edward Rigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	W. B. Schmidt,
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	Alexander Marks,
F. Del Bondio,	Philip Mayer,	C. E. Girardey,

George A. Fosdick, Martial J. Smith, Edouard Barnett.

Les Directeurs, devront, à leur première réunion de chaque année élire un de leurs membres Président de la Compagnie. Ce Président devra, ex-officio, être membre de la Direction, il devra présider toutes les réunions de la Direction, signer toutes les polices et signer toutes les affaires de la Compagnie sous la surveillance et le contrôle des Directeurs.

Afin que le terme de service de tous les Directeurs n'expire qu'à la fin de chaque année, les Directeurs, par un tirage au sort, devront être partagés en trois classes ayant un nombre égal de Directeurs ; ils seront désignés par les noms de première classe, deuxième classe et troisième classe dont le service de la première classe expirera à la fin de la première année, celui de la deuxième classe au bout de deux ans et celui de la troisième classe au bout de trois ans. Le troisième lundi d'avril de chaque année, il devra y avoir au Bureau de la Compagnie, en la ville de la Nlle-Orléans, une élection par les actionnaires de cinq Directeurs en remplacement de ceux dont le terme expire. Il devra être donné avis de la dite élection, pendant dix jours au moins, dans deux journaux publiés en la ville de la Nlle-Orléans. Les Directeurs, à une réunion qui précédera la dite élection, devront désigner trois personnes compétentes (et ne devant pas faire partie de la Direction) qui surveilleront la dite élection et en transmettront le résultat aux Directeurs, et de ceux des personnes ainsi élues, le Bureau aura le pouvoir de remplir les vacances qui pourraient arriver dans le Bureau. Rien de ce qui est contenu au présent acte ne doit être interprété comme rendant aucun Directeur incapable d'être réélu aux dites fonctions de Directeur.

Ceux qui recevront une pluralité des voix données seront considérés comme dûment élus, et prendront leurs sièges le premier lundi de mai suivant l'élection, et entreront en fonctions à cette époque. Au cas où l'élection n'aurait pas lieu au jour dit, le Président fixera une élection à dix jours après, et en donnera avis par des annonces dans deux journaux publiés en la ville de la Nouvelle-Orléans, et les Directeurs resteront en fonctions jusqu'à ce que l'élection ait eu lieu.

Tout actionnaire aura le droit, en personne ou par procuration, à un vote par chaque action qu'il ou qu'elle possède, pourvu qu'aucune procuration n'ait droit à plus de cinquante votes, et ne pourra voter en vertu d'aucune action à lui ou à elle transférée dans les quatre vingt-dix jours précédant la dite élection.

ARTICLE CINQUIEME.

Nul ne pourra être directeur de la dite Compagnie, et, à l'époque de son élection et pendant la durée de ses fonctions, il ne possède pas en son nom ou en celui de sa maison de commerce au moins dix actions de la dite Compagnie, et lorsqu'il cessera ses fonctions et s'il n'est possesseur d'une assurance sur la vie d'au moins mille piastres, et s'élevant au moins à cinq mille piastres.

ARTICLE SIXIEME.

Le Bureau de Directeurs fixera le montant des appointements de tous les officiers, commis et employés de la Compagnie, et à certaines époques, il partagera les profits et les gains de la Compagnie comme il est dit plus loin ; il fera et adoptera des règlements, des statuts pour la meilleure administration de la Compagnie et la conduite de ses affaires, il pourra les modifier à son gré, pourvu que ses règlements ne soient pas en conflit avec les lois de l'Etat ou le sens et le but de cet acte. Il aura pleine autorité pour faire tout ce qui est nécessaire et convenable aux intérêts de la Compagnie, pour donner plein effet à l'entreprise de la Compagnie et il aura tous les pouvoirs non accordés expressément aux actionnaires et qui ne sont pas réservés au Président.

ARTICLE SEPTIEME.

Le Bureau de Directeurs aura le droit à telles époques qu'il jugera convenables, de placer les fonds et le capital de la Compagnie en bons et hypothèques sur propriétés immobilières aux dites actions ou bons. Il aura droit de disposer des hypothèques données en garantie, des actions ou bons, ou des créances, et de procéder à toutes transferts en paiement de dettes antérieurement contractées, ou acquises en vente publique ou jugements ou ordre de saisie obtenus par la dite Compagnie, et de toute propriété mobilière ou immobilière qui aura pu être abandonnée à la dite Compagnie, dans la ligne de ses opérations ; mais rien de ce qui est contenu au présent acte ne sera interprété de manière à autoriser la dite Compagnie à se livrer à des opérations commerciales ou à des spéculations agraires, non plus qu'à des opérations de commission, de courtage, d'agiotage de change ou de Banque quelles qu'elles soient. Il est aussi bien entendu que la Compagnie aura le droit d'acheter un immeuble où une bâtisse dans le but d'y établir des bureaux.

ARTICLE HUITIEME.

Aucune action ne sera considérée comme transférée, à moins que le transfert n'ait été passé aux livres de la Compagnie en la ville de la Nouvelle-Orléans, et ce transfert n'aura lieu qu'autant que l'actionnaire ne sera point débiteur de la Compagnie. Mais l'acte contraire devra être interprété comme obtenir la permission de la faire ; et les actions ne pourront être transférées au Bureau de Directeurs.

Et le dit Bureau de Directeurs aura toujours le droit d'exiger des assurés en son des garanties additionnelles toutes les fois qu'il jugera convenables les garanties en cas de prorogation du paiement.

Les actionnaires ne seront point responsables des pertes ou dommages éprouvés par la dite Compagnie au-delà du montant des actions possédées par chacun d'eux respectivement.

ARTICLE NEUVIEME.

Au mois d'avril de chaque année, le Président et les Directeurs de la Compagnie feront faire, par l'officier de la Compagnie auquel appartiendra ce soin, un tableau estimatif des profits et des pertes de la Compagnie, ainsi qu'un compte-rendu de toutes les primes payées à la Compagnie comme primes pour les douze mois précédents, et des personnes par qui elles ont été payées ; lequel compte rendu sera assermenté et enliassé par lui aux papiers de la Compagnie, partant de la date ci-dessus. Et s'il appert du dit compte-rendu que les profits de la dite Compagnie ne surpassent pas les pertes et dépenses de plus de 10 pour cent sur son capital social, il ne sera distribué aucun dividende aux actionnaires pour le terme, ni accordé aux assurés ; mais les profits réalisés seront gardés par la Compagnie comme un fonds de réserve pour faire face aux pertes et obligations futures. Mais si le compte rendu fait voir un excédant de profits sur les pertes et dépenses de plus de dix pour cent du capital, il sera payé aux actionnaires un dividende sur le dit excédant de profits, laquelle ne sera pas moindre de dix pour cent ; et la plus considérable qu'une moitié de cet excédant ; l'autre moitié, le President et les Directeurs ne pourront le payer en partie ; et le reliquat de cet excédant sera distribué proportionnellement entre les actionnaires et les assurés, selon le montant des primes payées par chaque actionnaire ; chaque assuré recevant, comme prime de retour, le montant des profits auxquels il aura droit ; et les montants auxquels auront droit les actionnaires seront portés en avoir d'actions respectives, jusqu'à parfait paiement.

ARTICLE DIXIEME.

Aucune police d'Assurance émise par cette Compagnie au profit, au bénéfice ou à l'avantage de la femme, de la veuve, des enfants, du père, de la mère, ou de tout individu quelconque, pour assurer la vie d'un mari, d'un père, d'un fils, ou de tout autre individu, ne pourra être considérée comme faisant partie des biens de la personne dont la vie aura été assurée ; et toute somme d'argent, qui, en vertu d'une police, viendrait à mourir, sera payée à la personne ou aux personnes au profit desquelles l'assurance avait été faite pour être par elles reçue libre et franche de toute dette, obligation et engagement antérieurement contractés par le défunt, sauf celles envers la Compagnie.

ARTICLE ONZIEME.

A l'époque de la dissolution de la Charte de la Compagnie, ou auparavant, s'il en est ainsi ordonné par le vote des actionnaires, ainsi qu'il sera prescrit ci-après, la liquidation des affaires de la dite Compagnie sera confiée à trois commissaires nommés par le Bureau de Directeurs, qui resteront en fonction jusqu'à la liquidation finale des affaires de la Compagnie.

ARTICLE DOUZIEME.

Cet acte d'incorporation peut être modifié, altéré ou amendé, ou la dite Compagnie peut être déclarée dissoute à une assemblée générale des actionnaires tenue à cet effet après trente jours d'avis en anglais et en français, ainsi qu'il est dit ci-dessus, et avec l'assentiment des actionnaires représentant au moins les trois quarts des actions représentées à cette assemblée ; et les dites modifications, altérations ou amendements, ou la dite dissolution seront enregistrés et publiés conformément aux lois existantes.

Total des actions souscrites 2047, actions à cent piastres chacune s'élevant à $204,700.

Ainsi fait et passé en la ville de la Nouvelle-Orléans, au jour, au mois et en l'année inscrits plus haut, et en présence de MM. William B Barnett et Adolphe E. Lenes témoins compétents, qui signent avec les parties et moi notaire.

Original signé : JOHN PEMBERTON, W. S. PIKE, EDWARD BARNETT et autres,
A. E. LENES, W. B. BARNETT.

M. T. DUCROS, notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'acte original déposé en mon étude.

Nouvelle-Orléans 25 mars 1868.

M. T. DUCROS, notaire public,

5avril—10f 18, rue Royale, 18

VENTES JUDICIAIRES.

GEO. RULEFF vs P. S. NUGENT & al.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 14,292—En vertu de trois writs de fieri facias contre la ville de la Nouvelle-Orléans en faveur de Iotham Potter,— Geo. Ruleff et — McKee, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le SAMEDI, deux de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Trois certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Douane, Front, Wells et Crossman, l'un des dits terrains a une façade sur chacune des trois rues dernièrement mentionnées, mesurant vingt-quatre pieds onze pouces et deux lignes de face sur la dite rue Wells et Front respectivement, sur une profondeur et façade de cent vingt pieds sur la dite rue Crossman. Les autres deux terrains sont contigus du côté de la rue de la Douane au susdit terrain et mesurent chacun, vingt-quatre pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue Wells les mêmes dimensions sur la rue Front, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt pieds.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

1er avril—1,9,17,25—2 mai

JULES JACQUES, vs JEAN LOUIS PELEGRIN.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,745—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt d'avril 1868 à 4 1/2 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds du café connu sous le nom de "Bourse des Négociants," situé à l'angle des rues Conti et de la Vieille Levée, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8 avril—11,14,17,19.

LOUISA HARZ, vs JAS. H. WEST.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,780—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi dix-huit d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :—

Un certain terrain situé dans l'îlet borné par les rues Nayades, Prytanée, Clio et Erato, dans le Premier District de cette ville, et désigné par le numéro Deux, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, le 6 de juin 1850 et déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire public en cette ville, sous le No 21.

Le dit terrain mesure vingt-six pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Nayades sur une profondeur de cent trente-cinq pieds trois pouces et quatre lignes sur la ligne limitrophe du No Trois, cent cinq pieds trois pouces de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Nayades, cinq pieds et demi sur la ligne limitrophe du No Un de la courant sur une ligne parallèle à la rue Nayades, cinq pieds et trois pouces par une profondeur de cent vingt-cinq pieds trois pouces et quatre lignes sur la ligne limitrophe du No Un.

Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif

1er avril—1,9,17,25, mai 2 de la paroisse d'Orléans.

ROBERT LEA vs THOMAS ROGERS.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,542—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de :

Le bateau à vapeur "SELMA" ensemble avec sa machine, ses meubles, &c. tel qu'il se trouve aujourd'hui, dans le Nouveau Canal.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

14 avril—17,21,23 25

JOSEPH J. MARION vs JAMES W. ROTCHFORD.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No. 21,461. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-cinq avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une certaine portion de terre sise dans le Troisième District de cette ville mesurant un arpent huit toises, quatre pieds et cinq lignes de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de onze cents pieds plus ou moins, ainsi qu'il appert plus amplement de l'acte au rapport de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, en date du 25 de novembre 1867, portant vente de la dite propriété par le demandeur au défendeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24mars—1,9,17,25 av

Deux Magasins en briques, à trois étages, Nos 172 et 172 1/2, rue Poydras, à l'encan par le Shérif.

Succession de feue Hannah Pinski, décédée, épouse de Davie Woolf.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 30,289. En vertu d'un ordre de vente rendu le 21 de mars 1868 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, vingt-cinq avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles Poydras Carondelet et Hevia (aujourd'hui Lafayette) d'après un plan dressé par C. A. Hedin, architecte suivant plan déposé en l'étude de Théodore Guyol notaire, le 6 de juin 1852 et mesurant chacun dix-neuf pieds et six pouces de face à la rue Poydras sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à ladite succession au moyen de l'acquisition qu'en fit ladite Davie Woolf en sa faite d'Elijah Liberman suivant acte au rapport de Edward Barnett notaire public en cette ville, en date du 1er de juin 1867.

Les bâtisses et améliorations sur lesdits terrains consistent en deux magasins en briques, à trois étages, le No 172 (est loué à bail expirant le 1er d'octobre 1869 à raison de $1,700 par an, et le No 172 1/2 (est inoccupé) sur la rue Poydras.

Conditions—L'acquéreur payera comptant un montant suffisant pour acquitter le billet à ordre de la somme de $5,666 à 2,3, daté du 3 août 1866 et payable à un an après date, avec intérêt, au taux de huit pour cent par an, dont il sera fait un crédit d'une durée prorogeable. Le payement du billet et la dite somme de $1,666 2/3, sera assuré par une hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, avec pacte de non aliénation et les autres clauses usuelles. Et il pourra payer le montant de ladite somme et aussi quelque autre somme due par hypothèque ou privilège, avec intérêt au taux de huit pour cent par an, et les frais de justice et les intérêts de ces billets jusqu'à parfait paiement et les frais. L'acquéreur devra payer cinq pour cent des honoraires d'avocat. Les bâtisses et améliorations devront être assurées contre l'incendie et la police d'assurance transférée au vendeur. L'acquéreur aura le droit de payer le tout comptant.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 mars—1,9,17,25 avril

WALLACE & Co. vs. HARLOW J. PHELPS.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,346—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-cinq avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit.

Huit certains terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Magasins, Constance, Philip et Première, désignés par les numéros de Un à Huit, inclusivement, ainsi qu'il appert d'un plan dressé par Zimpel, arpenteur, en date du 10 mai 1848 et déposé en l'étude de Seleim Magner, notaire public en cette ville.

Lesdits terrains ayant conformément au dit plan, les dimensions suivantes, savoir : les Nos Un à Cinq, chacun, trente pieds de face à la rue des Magasins, cent vingt-six pieds de face à la rue Constance, et le No Six mesure trente pieds de face à la rue des Magasins, entre lignes parallèles ; et les Nos Sept et Huit formant ensemble quarante pieds de face à la rue des Magasins sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

24mars—24—av 1 9 17 25

FRANK PERRET et la Veuve ANNE MIRAMON BAPTISTE MIRAMON, FELICITÉ MIRAMON et MITTIE MIRAMON.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,988.— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-cinq avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit.

Un certain terrain appartenant à la veuve Anne Miramon, Baptiste Miramon, Felicité Miramon et Mittie Miramon, par portions indivises et formant une partie du terrain désigné par le numéro cent cinquante-quatre-vingt-seize, d'après le plan de B. Lafon, autrefois le Faubourg de la Nouvelle-Orléans, et mesurant trente pieds de face à la rue Apollo (dans le Quatrième District) sur cent vingt pieds de profondeur ; dans l'îlet borné par les rues Apollo, Thalie Melpomène et Bacchus.

Cette propriété a été achetée par feu Victor Miramon de Donat Fee suivant acte au rapport de Pierre B. Labeche, notaire en la paroisse de St. Landry, en date du 5 d'avril 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25mars—2 9,17.25av

H. BOLTZ vs F. STUMP.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 25,846—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, deux de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les numéros Huit et Neuf dans l'îlet borné par les rues St-André, Joséphine, St-Denis et l'Avenue Franklin d'après un plan dressé par J. N. Poulty, arpenteur, le 5 de mars 1860 et déposé en l'étude de J. W. Bredeliere, et mesurant chacun, trente pieds de face à la rue St-André et trente pieds de profondeur ; les dits terrains sont contigus et mesurent ensemble cinquante-cinq pieds et six lignes de face à la rue St-André sur quatre-vingt-six pieds un pouce de profondeur. Le No Neuf forme l'angle de l'Avenue Franklin et de la rue St-André.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Carl Kohn et autres, suivant acte au rapport du dit notaire Bredeliere, en date du 17 d'avril 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

1er avril—1,9.17 25—mai 2

J. & J. F. GARNIER (C. Tilder, agent) vs J. MAURICE CESSAC.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,981. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, vingt-sept d'avril 1868, à 4 heures P.M., sur les lieux, No 255 Promenade Carondelet, à l'angle de la rue Hâvre, Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Certaines machines, aussi un certain four à chaux et un lot de coquilles et de chaux.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 avril—16 17 21 23 26

HERMAN & Co. vs. W. A. MOORE.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,589. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt d'avril 1868, à 11 1/2 heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets, transportés de la maison du défendeur aujourd'hui ou dernièrement, occupée par le défendeur et située No 247 rue du Canal, suivant inventaire déposé en mon bureau, pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus,

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

8 avril—11,14,17,19 Shérif de la Paroisse d'Orléans

CHARLES LE CARPENTIER vs THOMAS O'ROURKE.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 18,485—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI 2 de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit.

Une certaine terre située dans la ville d'Alger, sur la rive droite du fleuve Mississippi, vis-à-vis de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée par les Nos Vingt-Trois, Quatorze, Quinze et Seize de l'îlet No Soixante-treize (73) lequel est borné par les Avenues Pacific et Elmire et les rues Dauphine et DeArmas, suivant plan dressé par W. Thompson, arpenteur, en date du 7 de mars 1849 et déposé en l'étude de J. Graham, notaire public en cette ville.

Les dits terrains mesurent chacun, trente deux pieds trois pouces huit lignes de face à l'Avenue Elmire sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent ; le propriétaire de la dite propriété ayant abandonné ses droits à la dite propriété, avec intérêt au taux de huit pour cent par an à partir du 21 de septembre 1860 jusqu'à paiement, avec privilège et hypothèque de vendeur sur la dite propriété.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

1er avril—1er 9 17 25 et 2 m

VENTES JUDICIAIRES

CHARLES H. REED vs W. C. JOHNSTON.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 21,845—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix neuf mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé au faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No Cent trente-cinq, suivant le plan général du dit faubourg. Le dit îlet est borné par les rues Constance, St-Denis, Troisième et Dryades. Le dit terrain est désigné par le numéro Quatorze, suivant croquis annexé à l'acte de vente du dit terrain, et le dit terrain mesure mesure américaine, trente pieds de face à la dite rue Quatrième sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-six pieds onze pouces et deux lignes.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits privilèges et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17 avril—17 26,—mai 5,12,19

HENRY A. LESASSIER vs JAS. H. WEST.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, — No. 25,932.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix-neuf mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Nayades, Prytanée, Clio et Erato et désigné par le numéro Deux, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, le 6 de juin 1850 et déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire public en cette ville, sous le numéro 21.

Le dit terrain mesure vingt-six pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Nayades sur une profondeur de cent trente-cinq pieds trois pouces et quatre lignes sur la ligne limitrophe du No Un, de la courant sur une ligne parallèle à la rue Nayades cinq pieds et deux lignes et s'étendant en profondeur depuis la dite ligne, trente pieds trois pouces et quatre lignes en mesurant sur un pieds neuf pouces et quatre lignes de largeur derrière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ensemble, aussi avec vingt huit actions de cent piastres chacune du fonds capital de la banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Mary Spealing, suivant acte au rapport d'Adolphe Boudousquie et devant notaire public en cette ville, en date du 3 d'avril 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITION—L'acquéreur assumera le paiement d'un "stock note" de la somme de cinq cent soixante dix piastres (570 00) en faveur de la dite Banque, payable le 1er juin 1868, ou renouvelable aux termes de la charte de la dite Banque, et payera la balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur assumera en outre toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires, résultant de la charte et des lois y amendatoires.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

17 avril—17 26—5,12 19 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALFRED BOULIGNY.

Meubles meublant.

Succession de Sphen Stephen et Rosetta Brown No 30,030.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.

Bureau, No 7, rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, LUNDI le 27 avril 1868, à 1 heure de l'après-midi, à la dernière résidence des défunts, rue St-John, entre les rues Gravier et Perdido, d'après et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en dat—du 18 mars 1868, No 30 030, du dossier de ladite Cour—Un lot de meubles meublant et un lot d'outils de charpentier, appartenant à ladite succession.

Conditions : comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 14avril—18 27

PAR G. DE FERIET.

Propriétés de prix dans la ville de Mandeville, Paroisse St. Tammany.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 18 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique—

1o—Un îlet de terre, désigné par le No 61 situé à Mandeville, dans la paroisse St Tammany, compris entre les rues Florida, Montgomery, Athalie et l'Avenue Jackson.

2o—Un autre îlet de terre, situé dans la ville de Mandeville, paroisse St Tammany désigné par le No 64, compris entre les rues Montgomery, Victoire, Athalie et l'Avenue Jackson.

3o—Deux terrains désignés par les Nos 2 et 3 de l'îlet No 73, ayant 300 pieds de face à la rue Jefferson, 200 pieds de face à l'Avenue Jackson, dans la dite ville, jusqu'au Grand Bayou Castaing auquel ils font face, de là s'étendant jusqu'à la rue Athalie à laquelle ils font face, jusqu'au point de départ. Ensemble, tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages, &c.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente pardevant A D. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement, aux frais des acquéreurs. 10 avril

Succession de Mme Veuve Basile Jaillot ou Jaillau—No 30,240.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

MARDI, 28 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 24 mars 1868, il sera vendu, la propriété foncière et après décrite et appartenant à ladite succession, savoir :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, et compris entre les rues Washington, Lepage, Sixième et Septième, formant l'angle des rues Washington et Septième et ayant 60 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur sur la rue Septième. Ensemble une vieille maison qui s'y trouve dessus.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis pardevant A. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

26 mars—2 9 16 28 avril

Succession de Jean Gragan — No. 30,238.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 28 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, daté du 23 mars 1868, la propriété foncière et après décrite et appartenant à ladite succession savoir :

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Palmyre, Rampart et Prieur, et désigné par le No 5 de l'îlet ... mesurant 27 pieds de face à la rue Gasquet, sur ... pieds de profondeur ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Chs Stringer, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 28 mars—av 2 9 16 28

Veuve A. Castillo et autres, vs les héritiers de R. Castanedo et autres—No 32,001—du docket de la Deuxième Cour.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 16 mai 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, du 3 mars 1868—

Tous les droits, titres et intérêts des parties, dans la propriété ci-après décrite sur le Bayou St. Jean, savoir : la propriété autrefois de feu Castanedo, de ... Canal ... de profondeur ...

Le No 1 ... Le No 2 ... Le No 3 ... Le No 4 ...

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 avril—28—mai 16

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE — Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans Aux Actionnaires de la Banque de la Louisiane — Vous êtes par ces présentes notifiés de faire opposition dans la huitaine de la Banque de la Louisiane, aux fins conformément à la deuxième section de l'acte approuvé le 14 mars 1842, pardevant M. Félix Grima, notaire public, le 22me jour d'avril 1868 à midi, dans le local de la dite Banque, en la ville de la Nouvelle-Orléans et de délibérer et de déterminer sur l'abandon de la charte de la dite Banque.

Par ordre de l'Honorable Guy Duplantier, juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans ce 26 de février 1868.

WM WOELPER, Greffier.

26 fév—29—m 4,7,11 14,18 21 25 28—av 1,4,8,11 15,18 22

Succession de Denis Hays.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Anthony Markey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Denis Hays, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

17avril—17 21 25 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Matthew & Mary Healy. No 30,262.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que John M. Healy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Matthew & Mary Healy, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

8 avril—8,12,17 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de B. O. Vignaud.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Attendu que Felix Vignaud a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu B. O. Vignaud, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

8 avril—8,12,17 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Alexander McDonald—No 29,534.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,

12avril—12 17 22 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Geo. Welling.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par J. M. Winslow, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,

12 avril—12 17 21 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Odile Babin—No 32,047.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Joseph F. Babin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Odile Babin, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

8 avril—8,12,17 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Arnold Wilden.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Marguerite Wilden, tutrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

12avril—12 17 21 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Alphonse Lazare Michel. No 30,268.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

12avril—12 17 21 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de A. W. Lewis—No 30,095.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

15 avril—15 19 24 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Jacob Frederic Rub et sa femme Marie Camille Labiche.—No 29,494.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Caroline Rub a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration aux successions de J. F. Rub et sa femme Marie Camille Labiche, décédés intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

15 avril—15,19,24 P. R. O'RORKE, Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Grande vente, sans réserve, de Marchandises sèches, Chapeaux de paille, Articles de fantaisie, Châles dentelle et Lama.

Par HOLZ, BLOHM & CO.

JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI, 18 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

685 lots marchandises sèches étrangères et américaines bien assorties,

300 lots articles de fantaisie et "notions",

51 châles dentelle, extra-fins,

37 châles Lama,

200 lots habillements d'été.

—Et—

A midi précis :

127 caisses chapeaux de paille, frais et du dernier genre, pour hommes et pour jeunes garçons.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 17avril

40 actions de la Compagnie d'Assurance Germania.

PAR HOLZ, BLOHM & Co.

JOHN C. BLOHM, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No 21.

LUNDI, 20 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu—

40 actions de la Compagnie d'assurance Germania

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 avril

PAR A. FEIBER.

Grande vente, sans réserve, de Marchandises Sèches, Habillements, Lingerie, Chapeaux paille, Chapeaux feutre, etc.—à l'encan.

PAR A. FEIBER,

H. MARKS, encanteur.

VENDREDI, 17 avril 1868, à 10 heures, dans la salle d'encan, au No 46 de la rue de Chartres, il sera vendu.—Un grand assortiment de marchandises sèches de fonds et de fantaisie, comprenant : coton blanc et coton écru, cotons à draps, indiennes, tape checks, nansous, brillante, grenadines, bobinet et coton à moustiquaires, barèges à moire, coutils à matelas, stripes, hickory, coutils, toiles, bonneterie, mouchoirs, etc.—Egalement, une facture d'habillements qui viennent d'être reçus.—Un assortiment de lingerie.

Un grand stock de chapeaux paille Panama, et paille d'Italie pour hommes et pour jeunes gens.

Conditions à la vente. 17 avril

PAR D. E. MORPHY.

Fruits et Gelées en cans.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, samedi, 18 avril 1868, à midi, au magasin de MM. Hays, Tunstall & Co No 34 de la rue Nlle Levée—

70 caisses mûres sauvages, ananas, pommes crab, pêches, cerises, gelées assorties, gelée de pêche.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 avril

Sucre, Poivre, Huile de charbon, &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, SAMEDI, 18 avril, 1868, à 11 heures et demie du matin, aux magasins de MM. Fatjo, Marks & Co, Nos 43 45 et 47 de la rue de la Nouvelle-Levée—

37 barils de sucre en poudre et sucre coursasé ;

3 sacs poivre, 84 caisses huile de charbon, candis, moutardes, cirages, &c.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 avril—

Beurre et Fromage.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu samedi, 18 avril 1868, à 11 heures du matin, au magasin de MM. Keep & Caufield, Nos 77 et 79 de la rue Poydras, pour clore des consignations—

115 firquins et barillets beurre,

100 caisses fromage de l'Ouest,

100 " " du Nord

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 avril

PAR THOMAS & SPEAR.

Terrain vague de valeur rue Conti, entre Trémé et Franklin.

PAR THOMAS & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

Bureau, rue Bienville, No 36.

SAMEDI, le 18 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

Un certain lot de terre dans le Second District de cette ville dans l'îlet No 20, borné par les rues Conti, Trémé, Franklin et Bienville, désigné par le lot No 2 et mesurant 21 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Moitié comptant, la balance en un billet à un an avec huit pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, privilège de vendeur. L'acquéreur assumera les frais d'avocat, fixés à 5 pour cent sur le montant des billets, en cas de poursuites judiciaires. Acte de vente, y inclus les timbres des Etats-Unis, pardevant Octtechalk & Meguer, notaires publics, aux frais de l'acquéreur. 16avril

Fond d'un magasin de Cigares de choix, Bail, Installation, etc., du magasin situé rue St-Charles, No. 10, près de la rue du Canal.

PAR THOMAS & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Bureau, No 36, rue Bienville.

LUNDI, 20 avril, à 10 1/2 heures, il sera vendu au magasin No 10 rue St Charles près Canal, tout le fond du susdit établissement, consistant en un très grand choix de Cigares de la Havane, tabac à chiquer, à fumer, etc.

—Egalement—

L'installation et le bail du dit établissement, échéant au 1er octobre 1869, à raison de $2,500 par an, avec une souscription de $900 jusqu'à la septembre 1868. L'acquéreur devra fournir un endossement à la convenance du propriétaire. Le bail sera lu au moment de la vente.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 15 avril—5f

PAR H. W. PALFREY.

Succession de John Cottle—No 16,213.

Vente, à l'encan, de Douze Terrains au faubourg Ouest-Bouligny.

PAR H. W. PALFREY Encanteur.

Bureau, rue Carondelet, No 26.

SAMEDI, 18 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, signé le 18 juillet 1867, les propriétés foncières ci-après décrites, appartenant à la succession de John Cottle, décédé, savoir :

DOUZE TERRAINS situés au faubourg Ouest-Bouligny, dans la paroisse et la ville de Jefferson, dans l'îlet No 73 compris entre les rues Cadis, Dryades, Valence et Joseph. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1 à 12, suivant un plan dressé par C. F. Zimpel le 18 mars 1834 et qui est annexé à un acte pardevant ... A. Mazureau, notaire.

Les terrains Nos 1, 4, 5, 6 et 7 se touchent ; ils ont ... de face à la rue Cadis ... Le terrain No 7 ... Les terrains Nos 2 et 3 ... à la rue Valence ... Les terrains Nos 10, 11, 12 ... à la rue Dryades ...

Conditions de la Vente.—Un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis ; le reste du montant de l'adjudication en deux billets endossés par l'acquéreur à ... et portant huit pour cent d'intérêt l'an, ... jusqu'à parfait paiement ... de vendeur ...

L'acte hypothèque devra contenir la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de poursuites judiciaires.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Wm. Shannon, notaire public, aux frais des acquéreurs.

19 mars—26 2 ; avr 17 18

Vente de Syndic—Billets hypothécaires à l'encan.

PAR H. W. PALFREY, encanteur.

Bureau, rue Carondelet, No 26.

TOLEDANO & TAYLOR contre leurs créanciers—No 18,584

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 mars 1868, il sera vendu, le LUNDI 20 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, les billets suivants, savoir :

Billet de L. & M. Becnel, endossé par L. & M. Becnel, du 2 décembre 1861 .... $9,924 81

Billet de L. & M. Becnel, endossé par L. & M. Becnel, du 2 janvier 1862 .... $9,926 03

Billet de L. & M. Becnel .... $9,926 ...

Billet de L. & M. Becnel, endossé par L. & M. Becnel, le 6 février 1862 .... $10,004 80

Les billets portent 8 pour cent d'intérêt l'an, et sont garantis par hypothèque sur l'habitation Becnel, située dans la paroisse de St Jean Baptiste, Lne.

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 14avril—16,11,19

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Enveloppes pour créanciers et les créanciers de A. Savelet et Fils—No 23,912.

PAR VINCENT & CO.

W. P. VINCENT encanteur.

Bureau, rue de Chartres No 16.

IL sera vendu, le MARDI, 21 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, par ordre de l'Honorable juge de la Troisième Cour de District, dans l'affaire et pour le compte de la dite faillite—

Un certain nombre de réclamations et de comptes dûs par certaines personnes à la dite faillite (d'après la liste détaillée qu'on peut voir au bureau des encanteurs et qui sera exposée le jour de la vente), et s'élevant à la somme de quatorze mille neuf cent soixante cinq piastres et vingt-six cents—$14,966 25c.

Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9 avril—15,21

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.

Bottes, souliers et Brodequins,

PAR E. ROGER & CO.,

H. SAMORY, Encanteur.

SAMEDI, 18 avril, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

500 caisses bottes, souliers et brodequins comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants, reçus directement des manufactures par les derniers arrivages de New York, Boston et Philadelphie.

Conditions—A la vente. 17 avril

Succession de François Jacob, No. 30,193

Comptes et réclamations.

PAR E. ROGER & Co.,

H. SAMORY, encanteur.

SAMEDI, 18 avril, il sera vendu à 11 heures du matin à leurs salles d'encan, Nos. 45 et 47 rue de la Vieille Levée, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District, en date du 26 mars et pour compte de la dite succession, divers comptes et réclamations suivant inventaire s'élevant à $711 66 dont plus ample description sera donnée avant la vente.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 8 avril.

PAR O. VALETON.

Marchandises sèches. Marchandises sèches

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, Encanteur.

SAMEDI 18 avril, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 43 rue Tchoupitoulas—

L & C	26 pièces	indiennes,
"	24 do	coton bleu,
"	9 do	do 4/4.
"	4 do	cachemire et jeans,
"	2 paquets	moustiquaires,
M K R	1 caisse	contenant 15 redingotes,

Légèrement avariés à bord du steamer Cortès, de New-York.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 avril

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de

BERNARD TURPIN.

Vente par ordre des gardiens du Port.

Papier blanc.

PAR EUG. TOURNÉ, encanteur.

SAMEDI, le 18 avril 1868, à 10 1/2 heures, A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 95 rue Vieille Levée, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra—

8 (dans un diamant) une caisse contenant :

10	rames	papier	folio Post.
6	do	do	Flat Cap.
6	do	do	Packet Post.
2	do	do	Notes.
4	do	do	Inlaid folio, endommagées à bord

du steamship Cortes pendant son dernier voyage de New York à ce port.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 18 avril

Vin rouge en barriques et en caisses, Eaux-de-vie françaises, Vins d'Espagne, Petits pois, Champignons, etc.

PAR EUG. TOURNÉ, encanteur.

VENDREDI, 17 courant, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au No 95 rue de la Vieille-Levée, ce qui suit :

45 barriques vin rouge,

12 " " pour familles,

12 " " d'Espagne.

12 futailles eau-de-vie française,

120 caisses vermouth

100 " cerises à l'eau-de-vie,

240 " vin rouge,

15 " kirsch.

40 quarts pipes madère, sherry et Porto.

Brandy, genièvre, whiskey, mayonnaise, petits pois, champignons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 16 avril

PAR LOUIS STERN & BRO.

Grande vente importante,

SANS LIMITE OU RÉSERVE.

530 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins.

Les articles sont frais et de bonne qualité ; ils viennent d'être reçus, par les derniers steamers, directement des manufactures et composent un des assortiments les plus complets qui aient jamais été offerts sur ce marché.

Le tout sera vendu sans aucune limite ou réserve quelconque.

PAR LOUIS STERN & BROS.

M. STERN, Encanteur.

VENDREDI, 17 avril 1868, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 36 de la rue du Camp, il sera vendu, sans limite ou réserve—

530 caisses de bottes, souliers et brodequins,—un assortiment général convenable pour hommes, dames, jeunes gens, jeunes garçons et enfants.

Conditions à la vente. 16 avril

MONTGOMERY BROS. & CO.

Grande vente de beaux meubles en bois de rose, glaces françaises, tableaux à l'huile, etc.—à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.,

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 22 avril, à 11 heures, au No 321 de la rue Bourbon, au-devant Bags ... Esplanade—

Tout le contenu de la résidence à trois étages—beaux meubles de chambre à coucher, en bois de rose, meubles de salon en bois de rose, de salon ; glaces françaises, meubles de salle à manger, en noyer, tableaux, argenterie, porcelaine et faïence, ustensiles de cuisine, tapis velours et de Bruxelles, nattes, etc.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 avril

Succession d'Archibald S. Forth—No 395.

Terrains de prix, ainsi et sans gêne, situés dans la ville de Jefferson, paroisse Jefferson ...

PAR MONTGOMERY BRO & CO,

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu mardi, 19 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable C. O. Dugué, juge de la Cour du Deuxième District de la Louisiane, daté du 4 mars 1868, No 395 du dossier de la dite Cour—

Huit terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ci-devant ville de Carrollton, paroisse Jefferson, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de l'îlet No 41 B, compris entre les rues Madison, Zimple, Dublin et Troisième. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Madison et Zimple ; il a 30 pieds de face à la rue Zimple, sur 120 pieds de profondeur ; les terrains Nos 2 à 8 ont chacun 30 pieds de face à la rue Zimple ... Les terrains Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, et 8 se touchent ... Madison ... rues Zimple et Troisième ...

Les plans sont exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant ... notaire public, aux frais de l'acquéreur.

16avril—16,26 ; 10,17,19

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

Le sera vendu, le samedi, 18 avril, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 47 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Sets de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à siège à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à longe, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—le couteau de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à sièges et bois et rotin. mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, samedi le 18 avril, à 11 heures du matin, au coin des rues Poydras et Basin, rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés.

do do de monture,

Beaux mulets de tir,

Belles vaches laitières,

AUSSI :

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets au Trésor des Etats-Unis.

PAR WALTON & DESLONDE

Une excellente Maison en bois, à étage, No. 141 rue Robin, entre les rues Constance et Annunciation.

Succession de Geo. W. Nestz, décédé.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.

J. B. WALTON, Encanteur,

Bureau No 47, rue Carondelet.

MERCREDI le 20 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 avril 1868, dossier de la Cour No 29,531, il sera vendu, pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés suivantes, savoir :

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robin, Constance, Terpsichore et Annunciation, mesurant 28 pieds 9 pouces de face à la rue Robin sur une profondeur de 141 pieds 10 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles, avec un excellente maison en bois, à étage, ... six chambres, avec ..., cuisine ... dépendances ...

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet hypothécaire pour la somme de deux mille cent piastres ($2,100) en date du 13 octobre 1866, payable deux ans de date, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an du jour de la date jusqu'à parfait paiement, et la balance comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Acte de vente pardevant F. G. Wells, notaire public, aux frais de l'acquéreur, et compris les timbres du gouvernement des Etats Unis. 16 avril—26 mai 10 20

Propriétés dans le Second District.

Une maison en briques à trois étages, No 137, rue St-Louis, près de l'encoignure Bourgogne.

Une maison en briques à deux étages, No 139, rue St Louis, attenant à la maison ci-dessus.

Une maison basse en briques et un grand terrain, sur la rue Bourbon, entre les rues Bienville et de la Douane.

Succession de Dame VICTOIRE CHALMETTE DELINO, Veuve ANTOINE CRUZAT.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Dossier de la Cour No 31,919.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,

J. B. WALTON, encanteur,

Bureau No 47, rue Carondelet.

JEUDI, le 30 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 25 mars 1868, Dossier de la Cour No 31,919, il sera vendu, pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés suivantes, savoir :

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Bienville, Royale et Douane, mesurant 29 pieds 2 pouces ... de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, avec une maison basse en briques ...

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Bourgogne, Rampart et Toulouse, mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue St-Louis, sur une profondeur de 64 pieds, ... avec une excellente maison en briques, à trois étages ...

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, contigu au terrain ci-dessus ... avec une excellente maison en briques à étages ...

Conditions—Un tiers comptant ... la balance ...

Actes de vente pardevant O. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats-Unis, pardevant ... 28 mars—28—4,11,18,25,30 avril.

PAR S. GUINAULT

Meubles, Whiskey, &c.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

Bureau, coin, Passage de la Bourse et Bienville.

AUJOURD'HUI, vendredi 17 avril 1868, il sera vendu à 10 heures du matin, à son magasin d'encan— Un joli assortiment de meubles de maison consistant en bois de lits, armoires, side-boards à dessus en marbre, toilettes dito, chaises, tables, verreries, vaisselle, &c.

—Aussi, à 11 heures, pour clore une facture—

15 barils whiskey, une quantité de bouteilles vides.

Et un wagon neuf et 2 chevaux de harnais.

Conditions—Comptant. 17 avril

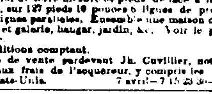

VENTE

Pour changement de genre d'affaires.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

MARDI, 21 avril 1868, il sera vendu, à 11 heures du matin sur la rue Barthélemy, entre les rues Robin Enfants et Morales, à un îlet des chars de la rue d'Amour—

La vacherie de François Ader, qui ne vend que pour changement d'affaires

36 belles vaches laitières, plusieurs avec de jeunes veaux, et les suivantes au moment de vêler

1 Taureau,

3 chevaux,

2 Charrettes à lait et une charrette à provisions,

1 lot de volailles, canards, oies et cochons,

La clientèle est d'environ 28 à 30 gallons de lait par jour et sera donnée aux deux plus forts acquéreurs.

Conditions—Jusqu'à $200 comptant, et au-dessus de $200 un crédit endossé à satisfaction du vendeur. 15 avril

Succession de Sébastien Poncet—No 28,736.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, coin, Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 9 mai 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 31 mars 1868—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 294 de l'îlet 621 renfermé par les rues Bagatelle, St Antoine, Grand et St Jean Baptiste, d'après un plan dressé au bureau de S. Magner, notaire public, sous le plan No 27, lequel lot de terre mesure 64 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble une maison de quatre pièces et galerie, hangar, jardin, &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions comptant.

Acte de vente pardevant Jh. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 7 avril—7 15 23 30—9 mai

Succession de Jean Goerchaux.

Vente pour effectuer un partage.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, coin, Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 18 avril 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale—

Sept lots de terre, situés au faubourg Franklin, désignés par les Nos 1 à 7, îlet 33 ... Les lots Nos 1 à 5 ont chacun 32 pieds de face à la rue Mandeville, sur 122 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Le lot No 1 forme l'encoignure de la rue Prosper. Les lots Nos 6 et 7 ont chacun 32 pieds de face à la rue Prosper, sur 160 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur. Ces terrains sont ... Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et le reste à 12 mois de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt de la date et hypothèque.

Acte de vente pardevant A. Dreyfous, notaire public. 14 avril

Succession de Bazile Dédé, alias Bazile Dédé fils.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 2 mai 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 mars 1868, la propriété suivante, savoir :

Un lot de terre d'une forme irrégulière, situé au faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, désigné par le No 6 de l'îlet compris entre les rues Roman, Derbigny, St Philippe et Ursulines, mesurant, mesure américaine, 30 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Roman, 29 pieds 3 pouces 2 lignes du côté donnant sur la ligne ... de profondeur ... dans le fond, 90 pieds 3 pouces 5 lignes de face du côté de la rue Roman, ...

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis ; la balance à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs, à leur propre ordre et par eux endossés, et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur jusqu'à parfait paiement. Les billets devront être divisés en coupons, ... L'acquéreur payera les frais d'honoraires d'avocats, en cas de poursuites ... les polices d'assurance ...

Actes de vente pardevant O. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats-Unis. 28 mars—28—4,11,18,25,30 avril.

VENTES A L'ENCAN

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises sèches Lingerie 150 caisses Vin rouge

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.

ALEX LEVY Encanteur.

Bureau rue de Chartres No 22.

VENDREDI, 17 avril, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Coton blanc et coton écru cotons à draps, indiennes françaises et américaines, ginghams et ginghams coton, ginghams unis et fantaisie, drap et toile et drap et coton, toile coton à moustiquaires, bobinet à moustiquaires, lions toile et linons coton, jaconas français mousselines brochées et Jacquart, jaconas suisses blancs panure, tape checks, toile d'Irlande, grenadines unies et brodées, coutils, cotonnades, denims coutils à matelas, stripes, calicots, satinets, draps noirs jeans, tweeds, bareges à moire, coton, serviettes et nappes toile, malakoffs, bonneterie, chemises toile et chemises coton, chemises de peau, caleçons, &c. &c.

—EGALEMENT—

150 caisses vin rouge—sans aucune réserve.

Conditions à la vente. 17 avril

PAR CHARLES E. FORTIER

Résidence de prix dans la rue Roman, entre les rues Esplanade et Kerlerec.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,

Bureau, Passage de la Bourse No 48.

SAMEDI, 18 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Kerlerec, Roman et Prieur. Le dit terrain a 50 pieds de face à la rue Roman, sur une profondeur de 127 pieds. Ensemble toutes les améliorations qui se trouvent dessus et comprenant : une maison en bois avec 4 chambres, corridor et galerie de côté et deux cabinets par dessus ; maisons en cuisine en bois au-dessus, chambres de domestiques, écuries, cave et puits.

Conditions—Trois mille piastres comptant, le reste à un an de crédit, en un billet garanti par hypothèque et portant huit pour cent d'intérêt de la date à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée.

L'acte de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant O L Kerneion notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 avril

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Vente pour le compte et aux risques du premier acquéreur.

Terrains rue Prieur, entre Gasquet et Palmyre.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, le 18 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique, pour compte et aux risques du premier acquéreur, Baptiste Ferrand, qui ne s'est pas conformé à l'adjudication qui lui fut faite à l'enchère publique le 25 de mai 1867—

UN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Prieur, Roman, Palmyre et Gasquet, désigné par le No 17 et mesurant 25 pieds de face à la rue Prieur, sur 148 pieds 6 pouces de profondeur. Il y a sur le dit terrain une vieille écurie ; banquette faite.

Conditions—Moitié comptant, le reste à 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. La clause de 5 0/0 honoraires d'avocats en cas de poursuites. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

Acte vente et les timbres de revenu des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur, pardevant W Shannon, notaire public. 4avril—12 17 18

L'HOTEL MOREAU et TERRAINS pour bâtir, sur le Lac Pontchartrain.

Succession de Baptiste Moreau.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans,

No 31,987.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.

Bureau, No 17, Place de la Bourse.

MARDI, 19 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 26 mars 1868 il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la susdite succession—

1o. Les bâtisses connues comme "Moreau's Hotel", sur le Lac Pontchartrain, près de l'embouchure du Bayou St Jean, faisant face au chemin conduisant du Bayou St Jean au Dépôt du chemin de fer.

2o—Trente et un grands terrains environnant la susdite propriété, le tout faisant face à la rue Madison, s'étendant de la rue New York au London Wharf et formant la plus grande partie des îlets Nos 5264, 5271, 5457, 5458 et 5465.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente y compris les timbres de Revenu des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, pardevant A. Doriocourt, notaire public. 16 avril—25—2 10 19 mai

Vente péremptoire, à l'encan, du chemin de fer du Golfe du Mexique, avec ses vingt quatre milles de fer, en barres plates et doublement raffinées, 46 livres à la yarde, machines, chars, traverses, bois, &c.

Succession de feu Alexandre Gordon.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 29,692.

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs.

NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

Bureau, No 17. Exchange Place.

SAMEDI, 25 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 28 mai 1868 et il sera vendu, à l'encan, par le dit ... Chemin de fer du Mexique, avec ...

LES BARRES EN FER de toute l'étendue du chemin (plus de 24 milles) s'élevant à 2,000 tonneaux. Ce fer est plat, double rafiné et pèse au mètre. "Swede Iron" et sera vendu en lots au gré des acheteurs.

Egalement—Tout le fer, les roues, les chars, les traverses et autres bois dont une partie est en place sur le chemin de fer et le reste se trouve au bureau de l'entrepôt ...

Le chemin s'étend presque parallèlement au fleuve Mississipi, et une grande partie n'est qu'à une petite distance du fleuve. Il sera facile au acquéreur de le faire transporter soit sur quelque autre point, ou de l'utiliser à tout autre usage dans les positions où ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 13avril

Terrain à l'encoignure des rues Thalie et Freret

Succession de Charles Smith.

No 30 147.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs.

NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.

Bureau, No 17, Place de la Bourse.

MARDI le 21 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté du 14 de mars 1868, il sera vendu, à l'enchère publique pour le compte de la succession de Charles Smith—

Un lot de terre avec toutes ses améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie Melpomène, Solis et Freret, désigné par le No 12, d'un plan dressé par Hedin, le 18 de mai 1856, déposé en l'étude de J. Cohn, notaire public, formant l'encoignure de la rue Freret, et mesurant 31 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Thalie sur une profondeur de 100 pieds 6 pouces entre lignes parallèles ; et un ... ligne de face à la rue Freret.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente et les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero, Sr, notaire public. 29 mars—2,4,15 21 avr

Magasin à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et St-Joseph.

Succession de LEWIS KRAIL.

—No 15,505—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs,

NICHOLAS J. HOEY, encanteur,

Bureau No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI le 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté le 30 mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Lewis Krail, la propriété ci-après décrite :

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée, St-Joseph et North Market, désigné comme une partie du lot ..., et mesurant 2... pieds ... pouces de face à la rue Tchoupitoulas ... et 28 pieds ... de profondeur ... et un magasin en briques à ... étages ... le bail ... expire le 1er octobre 1870, ... $175 par mois, ...

Conditions—L'acquéreur devra assumer le paiement ... en principal et intérêt d'un billet hypothécaire pour $4,784 48 payable le 8 de juin 1868 ... jusqu'à parfait paiement ... la balance ... comptant ... L'hypothèque devra contenir la clause ... des honoraires d'avocats en cas de poursuites ... police d'assurance devra être transférée au vendeur ...

2o. Le passage ou alley-way situé au fond du susdit terrain et servant à ... pour ... la rue St-Joseph, 3 pieds ... de face sur la rue ... 19 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente et les timbres de Revenu des Etats Unis, aux frais des acquéreurs pardevant Octave Morel, notaire public. 1er avril—15 21 28 avr 5 mai

Succession de Joseph Eugene Martin.

No. —— Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Maison en bois, à étage, No 259 du Chemin du Bayou, entre les rues Derbigny et Roman.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.

Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI ... à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 7 mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession, la propriété suivante appartenant à la succession de feu Joseph Eugène Martin, savoir :

Deux lots de terre Nos 5 et 6 dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Chemin du Bayou, Derbigny et Roman, mesurant chacun 30 pieds de face au Chemin du Bayou, ... pieds ... de profondeur ...

Ensemble les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, et une maison en bois à étage ... devant ... briques ... et ... dessous ... la maison ...

Conditions—L'acquéreur devra assumer le paiement ... d'une ... hypothécaire ... le reste comptant ... Les ... polices d'assurance ... en cas de poursuites ...

Le bail de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis ... pardevant Edw. Hogan, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

15 mars—15 28 4 11 18 av 9 mai

Maison à étages, No 378, rue Bienville.

Succession d'Alexandre Creighton.

No 30 173—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

NICHOLAS J. HOEY, encanteur,

Bureau No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du ... 1868 il sera vendu à l'encan pour le compte de la succession d'Alexandre Creighton, décédé, savoir :

Une portion de terre dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Prieur et Johnson, désignée comme le terrain 8, et mesurant ... pieds de face à la rue Bienville, sur ... pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une maison en bois à étage, ... chambres et cabinet en bas, ... chambres en haut, cuisine, citerne, &c., verger, arbres, connue comme le No 378 rue Bienville.

Conditions—Au comptant, payable en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente y compris les timbres des Etats Unis aux frais de l'acquéreur, pardevant W. J. Castell, notaire public.

29 mars—... avril

Jolie résidence dans la rue des Magasins, avec grand terrain.

Maison "cottage" dans la rue Terpsichore

SUCCESSION DE LEWIS B. COLLINS

No 30,086—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,

NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,

Bureau, Exchange Place No 17.

SAMEDI, 2 mai 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du ... il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Lewis B. Collins, décédé, les propriétés suivantes :

1o—LA JOLIE RÉSIDENCE EN BOIS A ÉTAGE, avec un grand terrain, située dans l'îlet compris entre les rues Magasins, Constance, Second et Troisième. Le terrain comprend quatre terrains, (Nos 3, 4, 5 et 6) qui ont chacun 30 pieds de face à la rue des Magasins, sur 135 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une grande maison, en bois, à étage, ... chambres, ... un grand salon, ... cuisine, ... écurie ... et ... jardin ...

Le terrain est planté en ... arbres ...

2o—LA GRANDE MAISON COTTAGE située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Terpsichore, Magasins, Constance et ..., désigné par ... mesurant ... pieds de face à la rue Terpsichore ...

Conditions ... comptant ...

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Edward Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.

31 mars—31—11,18,25 avr